



## bon de commande cuisine

Par **vervene12**, le **24/04/2019** à **20:41**

bonjour

je viens de signer un bon de commande d'une cuisine en magasin

Je j'ai donc pas de droit de retractation

Je j'ai pas tout lu

le vendeur m'a dit que je signais simplement un engagement à acheter chez eux

or il n'en est rien j'ai bel et bien signé pour commander une cuisine à un prix qui ne me convient pas et avec des produits qui ne me satisfont pas

je précise que les conditions de paiement ne sont pas indiquées et que je n' ai pas versé d'acompte

j'ai envoyé un mail au vendeur qui ne me répond pas

puis je annuler ce bon de commande?

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **24/04/2019** à **20:51**

Bonjour

Il est facile de ne pas lire un mail, il fallait vous déplacer ou téléphoner

Où avez vous signé ce document ?

Les mesures sont-elles indiquées ?

Une date de livraison est elle mentionnée ?

Autant de motif que vous pourriez utiliser en justice en plus des condit de paiement absentes.